

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 27 MARS 1834.

Rapport fait, au nom de la section centrale (1), sur le budget des remboursemens et non-valeurs, ainsi que sur les dépenses pour ordre pour 1834, par M. DUMORTIER.

MESSIEURS,

Votre section centrale pour l'examen des budgets relatifs aux finances, m'a chargé de vous présenter son rapport sur le titre des remboursemens, restitutions et non-valeurs, ainsi que sur les dépenses pour ordre. Ma tâche sera courte et facile, puisque nous vous proposons l'adoption des sommes pétitionnées par M. le ministre des finances.

CHAPITRE PREMIER.

Non-valeurs.

Les non-valeurs présentées par M. le ministre des finances forment quatre articles et présentent les chiffres suivans :

1°	Non-valeurs sur l'impôt foncier.	. . .	fr.	212,000
2°	— sur l'impôt personnel.	. . .	»	350,000
3°	— sur l'impôt patente.	. . .	»	91,000
4°	— sur les redevances des mines.	»		10,000
TOTAL.				fr. 663,000

Ces divers objets étant réglés par la loi, nous avons dû vous en proposer l'adoption. Dans cette proposition, les non-valeurs sur l'impôt foncier ne figurent que pour les deux tiers. Mais comme vous avez reporté du budget de l'intérieur au présent budget la somme de 106,000 fr., constituant le troisième tiers de ces non-valeurs, nous vous proposons de l'ajouter ici, en sorte que le chiffre des non-valeurs sur le foncier sera porté à 318,000 francs.

(1) La section centrale, pour le budget des finances, se compose de MM. RAIKEM, *président*; D'HUART, D'HOFFSCHMIDT, DONNY, LEGRELLE, LARDINOIS et DUMORTIER.

CHAPITRE II.

*Restitutions.*ART. 1^{er}.*Restitutions des droits et amendes. — Fr. 250,000.*

Cet article est destiné aux remboursements des droits de toute nature indûment perçus, aux remises d'amendes mal à propos perçues en matière d'enregistrement et de garantie des matières d'or et d'argent, ainsi que pour les contributions directes, douanes et accises

ART. 2.

Attributions d'amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions. — Fr. 120,000

Cette somme est destinée à rembourser aux employés et à la caisse de retraite la part qui leur est assignée dans les saisies, amendes et confiscations en matière de contributions directes.

ART. 3.

Attributions d'amendes forestières. — Fr. 9,500.

Le crédit demandé pour attributions d'amendes forestières se trouvait porté au budget des finances parmi le matériel de l'administration de l'enregistrement et des domaines. Nous avons cru devoir le déplacer et l'ayant retranché à l'administration des finances, nous l'avons ici reproduit tel qu'il a été pétitionné par M. le ministre.

ART. 4.

Remboursements des postes aux offices étrangers. — Fr. 100,000.

La nécessité de régulariser de plus en plus les budgets a fait sentir le besoin d'y introduire un crédit pour remboursement de l'administration des postes aux lettres envers les offices étrangers; au moyen de ce crédit, on évitera des dispositions en déduction de recette qui sont ce qu'il y a de plus vicieux en comptabilité. Cette dépense fictive doit également être portée en recette au budget des voies et moyens.

ART. 5.

Restitution des cautionnements versés depuis la révolution. — Fr. 80,000.

Ce crédit n'est encore qu'un objet de régularisation d'écritures, et nous l'avons introduit au budget afin que toutes ces dépenses soient soumises à l'examen de la cour des comptes.

DÉPENSES POUR ORDRE.

ARTICLE 1^{er}.*Frais d'expertise de la contribution personnelle. — Fr. 40,000.*

Cet article n'a donné lieu à aucune observation; il est le même que celui porté en recette pour ordre au budget des voies et moyens.

Frais d'ouverture des entrepôts. — Fr. 14,000.

La loi générale des douanes accorde une indemnité aux employés pour frais d'ouverture des entrepôts particuliers. Cette indemnité étant reçue pour leur compte par l'État est portée au budget en dépense pour ordre.

Telles sont, Messieurs, les propositions de votre section centrale relativement au budget des remboursements et non-valeurs, ainsi que sur les dépenses pour ordre ; elles sont résumées dans le tableau ci-joint.

Le président,
RAIKEM.

Le rapporteur,
B.-C. DUMORTIER.

TABLEAU des propositions de la section centrale sur le budget des remboursemens et non-valeurs, ainsi que sur les dépenses pour ordre.

No des articles.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS	CRÉDITS	CHANGEMENS PROPOSÉS.
		demandés par le GOUVERNEMENT.	proposés par la SECT ⁿ CENTRALE.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	<i>Non-valeur.</i>			
1	Non-valeur sur le foncier. . . .	318,000	318,000	»
2	Id. sur l'impôt personnel .	350,000	350,000	»
3	Id. sur les patentes. . .	91,000	91,000	»
4	Id. sur les redevances des mines.	10,000	10,000	»
	CHAPITRE II.			
	<i>Restitutions.</i>			
1	Restitutions des droits et amendes. .	250,000	250,000	»
2	Attributions d'amendes, saisies et confiscations opérées par l'admini- stration des contributions. . .	120,000	120,000	»
3	Attributions d'amendes forestières. .	9,500	9,500	»
4	Remboursemens des postes aux offi- ces étrangers	»	100,000	+ 100,000
5	Restitutions des cautionnemens pos- térieurs à la révolution	»	80,000	+ 80,000
		1,148,500	1,328,500	+ 180,000
	DÉPENSES PAR ORDRE.			
	Frais d'expertise de la contribution personnelle.	40,000	40,000	»
	Frais d'ouverture des entrepôts . .	14,000	14,000	»
		54,000	54,000	